



## Proposition de cdi avant le terme du cdd

Par **devise**, le **28/12/2008** à **20:58**

bonjour,

je suis actuellement en CDD (depuis plus d'un an) et le terme est prévu en mars 2009... mon employeur me propose aujourd'hui un CDI qui commencerait en janvier 2009 mais dans d'autres fonctions... intitulé différent et échelon supérieur! bref, une très bonne nouvelle!

le poste que je suis sensé occuper dans le cadre de ce cdi, est tout nouveau pour moi. Je vais avoir beaucoup de choses à apprendre et l'employeur semble conscient de cela (Des formations sont prévues).

alors pensez vous que je serais soumis à une période d'essai et si oui, qu'elle peut en être la durée?

Par **ptitchameau**, le **30/12/2008** à **20:06**

Bonsoir,

La période d'essai devra être conclue lors de l'embauche. ( elle doit être stipulée dans le contrat)

Pour un contrat a durée indéterminée la durée maximale varie selon la qualification du salarié :

- Elle ne peut pas dépasser (renouvellement compris)

=> 4 mois pour les ouvriers et employés

=> 6 mois pour les agents de maîtrises et techniciens

=> 8 mois pour les cadres.

Tout dépendra donc de votre qualification.

La possibilité de renouveler l'essai doit être stipuler dans le contrat.

voilà j'espère avoir répondu dans les grandes lignes a votre question.

Cdt,